

ACADÉMIE DE NICE

DSI

Département
des systèmes
d'information



ACCES PORTAIL JURY DELIBERATIONS



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

ACADÉMIE DE NICE		Documentation – ACCES PORTAIL JURY	
 Département des systèmes d'information  <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> <small>REPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Version :	V 2.0	
	Date :	07/06/2022	
	Auteur :	DSI de Nice (Création, Mise à jour)	
	Contributeurs :	o Service des systèmes d'informations ✓	
	Statut	En cours :	Validé : <input checked="" type="checkbox"/>

Table des matières

1.	Accès au portail jury pour les délibérations.....	3
2.	Récupération des clés OTP des jurys par le chef de centre de délibération.....	3
3.	Accès au service « Président » et « Vice-président » de jury.....	3
4.	Accès au service « chef de centre »	6
5.	Assistance	6

1. Accès au portail jury pour les délibérations

L'accès au portail Jury pour la délibération des examens se fait depuis :

<https://exacyc.orion.education.fr/cycjuryexa>

Le chef de centre de délibération devra utiliser la clé OTP pour permettre la connexion du président de jury. Une clé OTP peut être utilisée pour lancer plusieurs jurys simultanément.

Les établissements se seront assurés à l'avance sur les postes dédiés aux jurys :

- Qu'ils aient effectué les mises à jour du système
- Que les impressions sont possibles (vérifier toner/encre)
- Qu'Acrobat Reader est installé (test d'ouverture et d'impression d'un fichier pdf)

Un vidéoprojecteur devra être mis en place en salle de délibération.

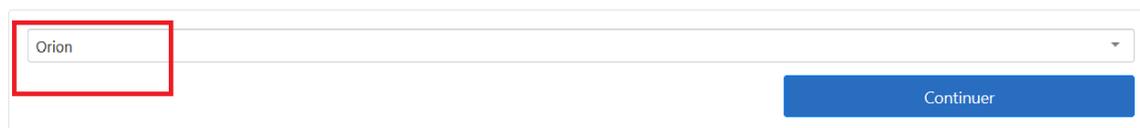
2. Récupération des clés OTP des jurys par le chef de centre de délibération

Les clés OTP physiques seront transmises aux proviseurs, chefs de centre de délibération, avec l'identifiant et le mot de passe associés. Le proviseur devra utiliser les clés OTP pour initier l'accès aux délibérations pour chaque jury organisé dans son établissement.

3. Accès au service « Président » et « Vice-président » de jury

- Aller avec votre navigateur sur la page : <https://exacyc.orion.education.fr/cycjuryexa>
- Sélectionner le fournisseur Orion :

Choix du fournisseur d'identité



The screenshot shows a web form with a dropdown menu containing the text 'Orion'. A red rectangular box highlights the dropdown menu. To the right of the dropdown menu is a blue button with the text 'Continuer'.

Choisissez votre guichet d'authentification



The screenshot shows a web form with a dropdown menu containing the text 'Academie Nice'. To the right of the dropdown menu is a blue button with the text 'Valider'.

- S'authentifier avec l'identifiant **delibRNE-juryN** et la clé OTP :



Identifiez-vous

ACADÉMIE DE NICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour vous connecter, saisissez votre identifiant académique ci-dessous
(par exemple lazutat) :

VALIDER

BESOIN D'AIDE ?

PERTE IDENTIFIANT

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Figure 1 - 1ère mire d'authentification

- Renseigner le mot de passe : le code PIN + le code affiché sur la clé OTP

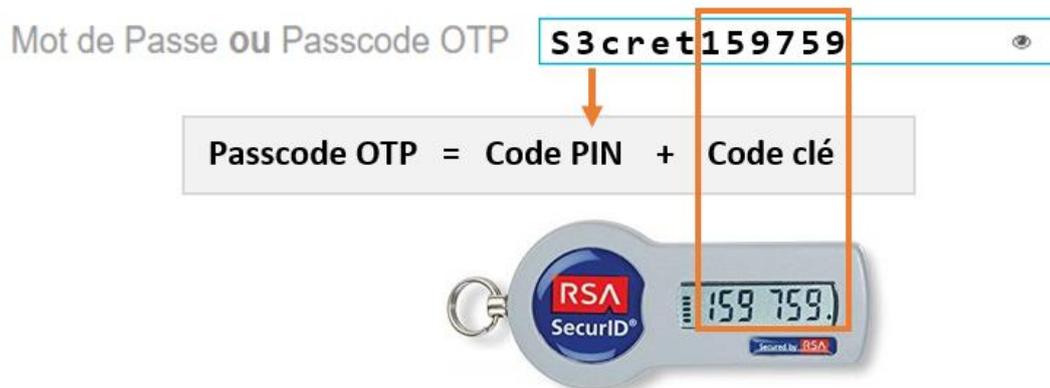


Figure 2 – présentation de la clé OTP

Vous rentrez alors dans l'application **Portail Jury** pour laquelle vous devez saisir votre identifiant et mot de passe académique ou l'identifiant et mot de passe IMAG'IN.

Connexion au portail jury ACADÉMIE DE NICE

Votre identifiant académique ou Imag'in

Mot de passe

Où trouver mes identifiants ?

Domaine d'examen

Se connecter

© Ministère de l'Éducation Nationale, Cyclades - Tous droits réservés - [Mentions légales](#)

Figure 3 : 2nde mire d'authentification

Pour s'identifier, plusieurs cas possibles :

- **Vous avez un identifiant IMAG'IN non suivi d'un mot de passe, sur votre convocation :** saisissez votre identifiant IMAG'IN édité sur la convocation, puis votre mot de passe.
- **Vous n'avez pas d'identifiant IMAG'IN sur votre convocation, vous êtes connu de l'annuaire académique :** saisissez vos identifiants de messagerie académique.
- **Si vous avez oublié votre mot de passe associé à l'identifiant IMAG'IN :** accédez à la page d'authentification IMAG'IN et utilisez la fonctionnalité « Mot de passe oublié », à condition toutefois que votre adresse mail soit connue de IMAG'IN. Sinon, contactez le gestionnaire figurant sur votre convocation.
- **Vous avez un identifiant IMAG'IN suivi d'un mot de passe sur votre convocation :** il s'agit d'un mot de passe temporaire, que vous devez changer en vous connectant à IMAG'IN avant votre connexion au portail Jury.
- **Vous avez oublié votre convocation :** au besoin, le chef de centre peut rééditer votre convocation IMAG'IN.

Pour rappel, l'accès à IMAG'IN se fait via la page <https://id.ac-nice.fr/imagin/intervenant>

4. Accès au service « chef de centre »

Le chef de centre saisit ses **codes personnels** (ceux utilisés usuellement pour l'accès aux applications).

- Aller avec votre navigateur sur la page ESTEREL : <https://esterel.ac-nice.fr>
- Aller dans le domaine « ELEVES »
- Choisir « CYCLADES Accès établissement »



Vous arrivez alors dans l'application **Cyclades**. Vous pouvez suivre les Jurys pour chaque examen à partir du menu **Délibération** :

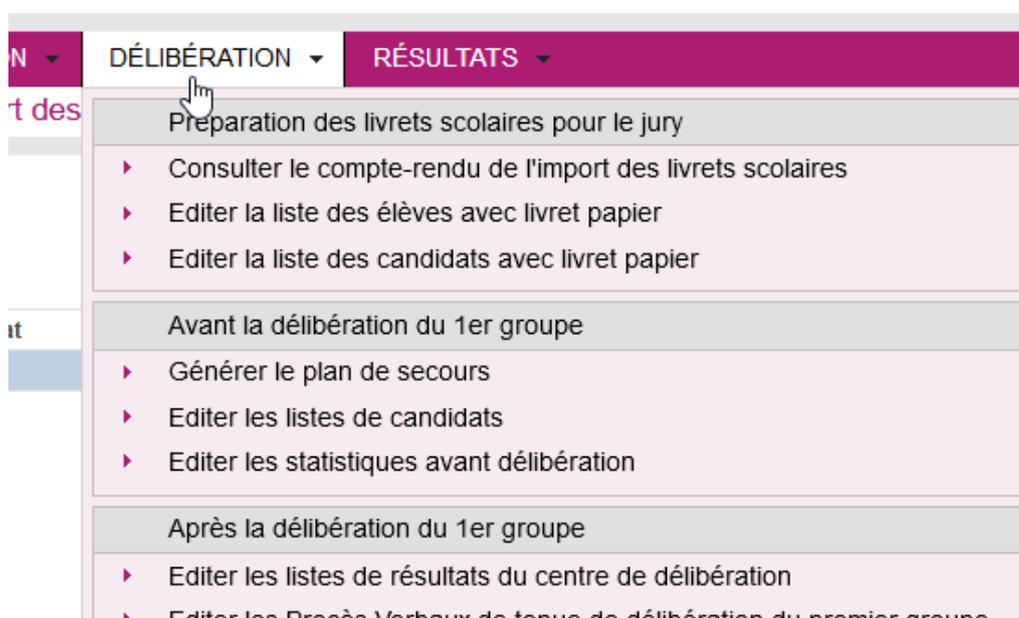


Figure 4 : suivi des délibérations par le chef de centre

5. Assistance

En cas de difficulté d'accès aux services de délibération, connectez-vous sur le portail intranet académique <https://esterel.ac-nice.fr> et déposez une demande d'assistance via le centre de services et d'accompagnement **Verdon** (rubrique « **Examens et concours – Examen concerné** »).